



Passer a la medecine du travail

Par **Szewczuck delphine**, le **08/12/2016** à **16:17**

Bonjour voila je travail au service mandataire ccas pour les aides a domicile je suis en arret depuis le 20 octobre 2016 pour un hernie discale avec sciatique mon medecin ma fait un courrier pour que je passe a la medecine du travail depuis le 20 octobre pas passer de visite il ne savent pas qui doit payer leur service ccas ou mes employeurs j en est 4 .sa fait 6 ans que je travaille et je n ai jamais passer de visite .je les contacte par téléphone il savent pas fait courrier recommandé toujours rien je ne sait plus quoi faire pourriez vous me repondre tout le monde me dit que ses compliqués mais je ne peut pas rester comme sa car mon medecin traitant ne veut plus que je travaille pour eux car des porter des toilettes impossible pour mon dos .j espere que vous pourrez me renseigner merci beaucoup

Par **P.M.**, le **08/12/2016** à **16:26**

Bonjour,

Il faudrait connaître jusqu'où s'étend le mandat du CCAS car même si ce sont les employeurs qui paient le service de médecine du travail soit directement soit pas son intermédiaire, cela pourrait être à lui de vous convoquer ou au moins de vous indiquer ses coordonnées pour que vous puissiez le contacter et passer la visite, il pourrait même être requalifié en employeur par décision de Justice...

Je vous conseillerais d'essayer de vous rapprocher de l'Inspection du Travail ou au pire d'engager un référé devant le Conseil de Prud'Hommes, dans ce dernier cas, je vous conseillerais aussi de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **Szewczuck delphine**, le **08/12/2016** à **16:38**

Leur service mandataire eux ont un medecin du travail mais nous les employés du particuliers non il sont pas adhérer comme il me l ont dit pas de medecine du travail la je l ai eu au téléphone il savent pas du tout comment faire et moi sa faire bientôt 2 mois comme sa sent réponse

Par **P.M.**, le **08/12/2016** à **16:45**

Je vous ai indiqué ce que, à mon avis, vous devriez faire, les prévenir que vous pourriez engager un référé prud'homal les feraient peut-être s'activer pour vous répondre à une lettre recommandée avec AR car le téléphone ne suffit pas...

Par **Szewczuck delphine**, le **08/12/2016** à **16:50**

Je leur est fait une lettre recommandée il savent qu'il sont dans leur faute et ne sais toujours pas répondre à ma question pour me faire passer ma visite à la médecine du travail je crois que la meilleure solution est d'engager une procédure à l'inspection des prud'hommes car il ne trouve pas de solutions .

Par **P.M.**, le **08/12/2016** à **17:12**

Comme je vous l'ai dit, je vous conseillerais déjà de vous rapprocher de l'Inspection du Travail puis d'engager une procédure devant le Conseil de Prud'Hommes en référé mais il aurait été mieux d'avoir une réponse écrite, si ce n'est pas le cas...

Par **miyako**, le **08/12/2016** à **21:31**

bonjour,
D'abord demandez un rendez-vous à l'inspecteur du travail afin d'élucider cette histoire de MDT et seulement à ce moment-là sur la base de ce que vous aura dit l'inspecteur du travail, engagée éventuellement un référé prud'homale .
Amicalement vôtre
suji KENZO